



PROCÉDURE DE VOTE À DISTANCE

Assemblée Générale de THEMAA 2024

Cette année, les votes pour l'assemblée générale se font **UNIQUEMENT en ligne**. Seul-es les adhérent-es à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter en suivant la procédure suivante :

Quand voter ?

- ⇒ Ouverture des votes : Mardi 2 avril 2024
- ⇒ Clôture des votes : Lundi 6 mai 2024 19h00

Comment voter ?

- ⇒ En suivant le lien envoyer par mail par **[THEMAA vote@simplyvoting.com]**
Objet du mail : **[AG THEMAA 2024] Vote en ligne**. Vous aurez reçu ce mail :
 - Soit le 2 avril 2024 pour les adhérent-es à jour de leur cotisation à cette date
 - Soit à une date ultérieure, si votre adhésion a été traitée après le 2 avril

Pour toutes questions concernant le vote à distance, contactez-nous au 01 42 41 81 67

ou à : administration@themaa-marionnettes.com